

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC488

présenté par

Mme Brugnera, Mme Cazarian, Mme Charrière, M. Cormier-Bouligeon, Mme Degois, M. Fugit,
M. Henriët, Mme Lardet, Mme Racon-Bouzon, M. Rudigoz, M. Sorre, M. Testé, M. Touraine et
M. Vignal

ARTICLE 6

À l'alinéa 12, après le mot :

« désigne »,

insérer les mots :

« dans un souci de représentation des trois cycles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer que la représentativité des trois cycles d'enseignement composant l'EPLI soit assurée au sein du conseil d'administration, dans le cadre des nominations exercées par le chef d'établissement.